

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

PROCES VERBAL



Date de convocation : 24/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil municipal - espace mairie - en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane LE HELLEY, Maire.

Date

Etaient présents :

d'affichage: 24/03/2022 Nombre de

LE HELLEY Stéphane - LECHARTIER Micheline - GONDOUIN Guy- JOSSE Carole - LE BRUN Jean-Yves - LECERF Angélique - RIOU Michelle - LACROIX Sophie - LECOEUR Olivier - LAMBERT Chantal - BOULLAND Thierry - VIGLIERI Didier - MÉRIOTTE Martine - DIEU Richard - AVONDE Isabelle - JEHAN Claude - BILEK Zefra - ADAM Michaël - BERZOSA Marie.

Conseillers en exercice: 19 Présents: 19 Votants: 19

Absents excusés :

Secrétaire de séance : LE BRUN Jean-Yves.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 18h35.

En préambule, Monsieur le Maire informe de la démission de M. LE PLUART, conseiller municipal et installe de Mme BERZOSA, conseillère municipale.

- 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022 : Adopté à l'unanimité
- 2. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : LE BRUN Jean-Yves
- 3. ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS 2021

Tableau présenté au Conseil municipal.

L'ensemble des éléments budgétaires (points 4 à 11) ont été abordés en commission Finances les 03, 10 et 21 mars 2022 et le point 9 sur les subventions aux associations a été validé en commission Monde associatif, séniors et animation en date du 17 mars 2022.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET COMMUNAL

Présentation du compte administratif de la commune qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion de Madame la Trésorière Principale Celui-ci fait ressortir les résultats suivants :

Section d'Investissement

- Excédent de l'exercice 241 912,69 €
- Report + 381 901,96 €
Résultat de clôture d'investissement + 623 814,65 €

- Restes à réaliser 2021

Besoin de financement

Résultat cumulé + 612 147.22€

Section de Fonctionnement

- Déficit de l'exercice

- Excédent de fonctionnement 57 790,49 €
Reporté (constaté au CA 2021) + 370 669,62 €
Résultat cumulé + 428 460,11 €

Le résultat cumulé de la section de Fonctionnement constitue le résultat à affecter.

L'affectation du résultat fera l'objet d'une délibération spécifique.

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle et le conseil à délibérer.

Avis du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

5. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL

Madame MAUBRE-TURPIN, receveur municipal de la commune, nous a adressé son compte de gestion du budget communal.

11 667.43 €

Il reprend:

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,
- tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et ayant procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

et

 Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Madame le Receveur municipal sollicite le vote du conseil municipal.

Avis du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

Mme MAUBRE-TURPIN informe que Mme Ingrid DEBLEDS, conseillère aux décideurs locaux de Caen la mer a été recrutée et remplacera la trésorière lors de la présentation du compte de gestion au conseil municipal et pour tout conseil budgétaire, comptable, financier ou fiscal.

6. BUDGET COMMUNAL 2022 - AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Après avoir voté le compte administratif 2021 le conseil est invité à voter l'affectation du résultat

1°) – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	néant
2°) – Affectation de la différence en recettes de fonctionnement en 002 excédent de fonctionnement reporté pour la somme de	612 147,22 €

Avis du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

7. FISCALITE 2022 - VOTE DES TAUX

Le conseil est invité à voter les taux de la fiscalité 2022 sur la base de ceux de 2021

Taxe d'habitation 6.83 % (pour mémoire)

Taxe foncière bâtie 46,19% (Taux communal 24.09 % et Taux départemental 22,1%)

Taxe foncière non bâtie 44.25 %

Avis du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

Les taux n'ont pas augmenté et sont toujours équivalents depuis 2003.

8. BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Le projet de budget primitif a été élaboré selon les règles prévues par le décret nº 59-1447 du 18 décembre 1959, modifié par la loi du 22 juin 1994 modifiée, portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales et l'instruction codificatrice M14.

Il répond aux orientations que nous nous sommes fixées, notamment concernant la maîtrise de nos dépenses.

Concernant la section d'investissement les recettes inscrites permettent de régler les restes à réaliser et d'inscrire en prévisionnel des dépenses sur les comptes 23, 21 et en 16 (emprunts). Ainsi pour 2022, il a été décidé:

- de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncière :
- de maintenir les crédits alloués aux associations et au groupe scolaire.

Conformément à la décision prise, les crédits sont votés par nature et par chapitre.

- en section de Fonctionnement à 1819 121,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011 - Charges à caractère général	505 837,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	578 100,00	
014 – Atténuation des charges	463 100,00	
65 - Autres charges de gestion courante	207 920.00	
Dont subvention CCAS 16.000 €		
Total des charges de gestion courante	1 754 957,00	
66 - Charges financières	2 664,00	
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00	
68 – Dotations aux amortissements	30 000,00	
022 - Dépenses imprévues	30.000,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 819 121.00	
023 – Virement à la section d'investissement	0,00	
042 – Opération d'ordre de transfert entre section	0,00	
Total des dépenses de fonctionnement	1 819 121,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
013 – Atténuations de charges	9 700,00	
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	57 900,00	
73 – Impôts et taxes	898 260,89	
74 – Dotations, subventions et participations	392 300,00	
75 – Autres produits de gestion courante	30 000,00	
Total des recettes de gestion courante	1 388 160,89	
76 – Produits financiers	2 000,00	
77 – Produits exceptionnels	500,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 390 660,89	
EXCEDENT CUMULE DE FONCTIONNEMENT	428 460,11	
Total des recettes de fonctionnement	1 819 121,00	

en section d'Investissement à 806 347,85 € (dont RAR II 667,44 € en dépenses)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
20 – Immobilisations incorporelles	122 091,80
21- Immobilisations corporelles	402 449,20
23 – Immobilisations en cours	217 743,85
Opérations d'équipement	
Total des dépenses d'équipement	742 284,85
10 - Dotations, fonds divers et réserve	0,00
16 - Emprunt et dettes assimilées	14 063,00
020 - Dépenses imprévues	50 000,00
Total des dépenses financières	64 063,00
45-Dépenses pour compte de tiers	
Total des dépenses réelles de l'exercice	
Restes à réaliser 2021 11 667,44 total dépenses cumulées	806 347.85

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
13 - Subventions d'investissement	103 300,40	
Total des recettes d'équipement	103 300,40	
10 - dotations fonds divers	15 045,00	
1641 -Emprunts	0,00	
27 - autres immobilisations	13 000,00	
28 - Amortissement des immobilisations	30 000,00	
Total des recettes financières	58 045,00	
Total des recettes d'investissement de l'exercice	161 345,40	
040 - opération d'ordre de transfert entre section	0,00	
45-Recette pour compte de tiers	21 187,80	
R001 - résultat antérieur reporté	623 814 ,65	
Total des recettes d'investissement cumulées	806 347,85	

Le conseil est invité à :

- voter le budget présenté,
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

9. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre du vote du budget communal 2022, le conseil est invité à voter les subventions allouées aux associations sur la base d'un document présenté, les membres du bureau d'associations étant invités à ne pas participer au vote.

Vote les subventions allouées aux associations sur la base du tableau ci-dessous présenté :

	BP 2022	VOTE
Associations Communales		
Association des Amis de l'Ecole	500,00 €	500,00 €
CCAS (62871)	16 000,00 €	16 000,00 €
Comité de Jumelage Italie	750,00 €	750,00 €
OCCE 14 - Coopérative Ecole Primaire	1 000,00 €	1 000,00 €
Crèche Coccinelle	35 000,00 €	26 500.00 €

750.00
800,00
00.00
00.00 €
00,00 €
30.00 €
00.00 €
00.00 €
50.00 €
00,00 €
50.00 €
50,00 €
9 00.00
9.98 €
0.00 €
0,00 €
0,00 €
9,98 €

Avis du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

Pas de reconduction de la subvention à l'AAJB- Le Lotus car les actions envisagées n'ont pas eu lieus en 2021. Une réunion d'information est à programmer.

10. PROTECTION CIVILE DU CALVADOS - SUBVENTION POUR L'UKRAINE

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

Dans le cadre des différents convois mis en place en direction de la Pologne par les équipes de la Protection Civile, un appel aux dons a été lancé. Le ramassage des différentes collectes de dons de matériaux (vêtements, pharmacie,...) sur le territoire du Calvados a été arrêté sur décision nationale.

Le Maire informe de la possibilité pour tous de faire un don à la Protection Civile du Calvados basée à Evrecy, via le site https://protectioncivile14.fr/solidarite-ukraine/. Cet appel aux dons sera diffusé sur les supports de communication de la mairie (Citykomi et site internet) et une urne sera disposée à l'accueil de la mairie pour recevoir les dons.

Au regard de la solidarité que peut apporter la commune, Monsieur le Maire propose un don de 1 000 euros.

Le conseil est invité à se prononcer sur le montant du versement de la somme à la Protection Civile du Calvados.

Avis du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

En général, les besoins sont pour l'acheminement (semi-remorque, essence,...) des denrées (aliments, pharmacie, vêtements,...). Il est validé le versement d'une subvention de 1 000 €. La commune va être relais pour les dons qu'il soit pour la protection civile ou la croix rouge (Proposition de Saint Germain Animation).

Le maire a fait part de son avis favorable pour que les bailleurs puissent mettre à disposition un logement pour accueillir une famille ukrainienne. Il sera fait appel aux dons pour éventuellement meubler le logement et apporter une aide alimentaire et des vêtements. 50 familles seraient déjà arrivées sur Caen.

L'association Amitié Mesentea-Galda de Jos est en train de voir pour acheminer du matériel en Roumanie en lien avec le jumelage.

11. SNSM DE OUISTREHAM – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU CANOT POUR 2023

Entre Barfleur et Fécamp, le canot de sauvetage de Ouistreham est le seul qui peut intervenir 24/24 heures et 365 jours par an. Il s'appuie sur une équipe de 25 bénévoles capables de mobiliser huit sauveteurs en moins de dix minutes, elle est composée d'hommes d'expérience et de nombreux jeunes et comprend en son sein quatre plongeurs sauveteurs. Le nombre d'interventions auxquelles la station de Ouistreham a à faire face est en constante augmentation.

Le canot de sauvetage actuel date de 1997 (25 ans), il devrait être remplacé en 2027, mais la perte de performance et le montant des réparations nécessitent un remplacement rapide.

La SNSM de Ouistreham fait appel aux entreprises et à l'ensemble des collectivités de Caen la Mer pour recevoir des dons afin de remplacer son canot de sauvetage pour 2023. Il manque 500 000 € suite au non-respect d'une promesse de don par un particulier.

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Le conseil municipal doit se prononcer pour autoriser le versement de la somme à la SNSM de Ouistreham.

Avis du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité

Le coût du canot est de 2 000 000 €. La SNSM nationale 500 000 € et celle de Ouistreham 500 000 €, Caen la mer 200 000 €, Ouistreham 50 000 €. Reste la Région et le département. La commune de Saint Germain la Blanche Herbe valide la somme de 1 000 €.

Départ de Mme AVONDE.

12. DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

En raison de l'arrivée de Marie BERZOSA, le conseil municipal a décidé de revoir la liste des membres de chaque commission communale.

COMMISSION	DELEGATION	MEMBRES
Finances	Micheline LECHARTIER	Mmes LECHARTIER Micheline, RIOU Michelle, JOSSE Carole et LAMBERT Chantal. Mrs: GONDOUIN Guy, LE BRUN Jean-Yves, JEHAN Claude, VIGLIERI Didier et ADAM Michaël.
Scolaire et périscolaire	Micheline LECHARTIER	Mmes LECHARTIER, BILEK Zefra, LACROIX Sophie et MERIOTTE Martine.
Monde associatif – Séniors - Animation	Guy GONDOUIN (Sophie LACROIX co-animatrice)	Mmes LACROIX Sophie, JOSSE Carole, MERIOTTE Martine, AVONDE Isabelle, LECERF Angélique, LAMBERT Chantal, BILEK Zefra et BERZOSA Marie. Mrs GONDOUIN, DIEU Richard et BOULLAND Thierry.
Technique -Patrimoine communal – Environnement	Jean-Yves LE BRUN (Olivier LECOEUR co-animateur)	Mmes MERIOTTE Martine, BILEK Zefra, AVONDE Isabelle, RIOU Michelle et LECERF Angélique. Mrs LE BRUN Jean-Yves, LECOEUR Olivier, JEHAN Claude, BOULLAND Thierry et ADAM Michaël
Social - Jeunesse	Carole JOSSE	Mmes JOSSE Carole, LECHARTIER Micheline - BILEK Zefra, MERIOTTE Martine, LACROIX Sophie et LAMBERT Chantal. Mrs GONDOUIN Guy, LECOEUR Olivier et BOULLAND Thierry.
Communication	Angélique LECERF	Mmes LECERF Angélique, JOSSE Carole, MERIOTTE Martine et BERZOSA Marie. Mrs GONDOUIN Guy et BOULLAND Thierry.

Le nombre de membres indiqué ci-dessus exclut le maire (membre de droit); chaque conseiller municipal est membre d'au moins une commission.

Avis du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité

13. ELECTION D'UN MEMBRE ELU AU CCAS

Conformément à la décision du conseil municipal du 25 mai 2020 qui fixe à sept les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale appelés à siéger,

Il a été procédé au Conseil municipal du 3 juin 2020 à l'élection des membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale dont ont été élus : Mesdames JOSSE Carole (Vice-Présidente) – BILEK Zefra – MERIOTTE Martine et Messieurs LECOEUR Olivier– LE PLUART Loïc – GONDOUIN Guy– BOULLAND Thierry.

M. LE PLUART Loïc ayant démissionné de son poste de conseiller municipal, il est proposé :

NOM DU CANDIDAT	SUFFRAGE OBTENU
Marie BERSOZA	18

14. DETR 2022 - CREATION D'UN JARDIN PARTAGE ET D'UN VERGER PEDAGOGIQUE

La ville de Saint Germain la Blanche Herbe a initié en 2020 avec Inolya un projet de jardin partagé place du Clos Notre Dame. Dans ce cadre, elle a mobilisé le CAUE, puis l'ARDES pour une mission d'accompagnement des habitants.

De plus, il est envisagé la création d'un verger pédagogique dans l'enceinte du groupe scolaire Marco Polo. Le coût global de ces deux projets est de 50 000 € HT.

Le conseil municipal:

- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération,
- DIT que ce dossier présenté n'a fait l'objet d'un début de travaux.

Avis du Conseil municipal: Adopté par 17 voix et 1 abstention.

15. QUESTIONS DIVERSES

a) Groupe de travail cimetière - Fixation de 3 dates.

Lors de ce groupe de travail, les thématiques suivantes doivent être travaillées :

- Sécurisation, accès au cimetière (4 portails avec fermetures automatiques) :
- Extension des cavurnes et colombariums :
- Accessibilité église ;
- Végétalisation des allées.

Dates des réunions groupe de travail : Jeudi 28 avril de 15h à 17h - RV au cimetière

Jeudi 05 mai de 17h à 19h Mardi 17 mai de 17h à 19h

b) Divagation des chiens: Constat que trop de chiens sont laissés sans laisse notamment sur le parc urbain. L'article 213 du code rural interdit la divagation des chiens et des chats. Le fait de laisser divaguer un chien susceptible d'être dangereux pour les personnes peut être puni d'une amende de 150 €. Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté plus restrictif.

c) Les élus en charge du monde associatif sont en train de faire signer le contrat d'engagement républicain à l'ensemble des associations Saint-germinoises. Lors de ses rencontres, l'association 22 V'la les filles a fait part de sa recherche de choristes.

La séance du Conseil municipal s'est terminée à 21h20.

Le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 25 avril 2022 à 18h30 salle du Conseil

municipal

Markey

Le Maire

Stéphane LE HELLEY